

# PERSONNES CONCERNÉES POUR UNE DEMANDE DE PORT DE LUNETTES SPÉCIALES RUGBY

*Homologuées World Rugby  
(extrait Annexe XIV – page 9)*

## **CONTRE-INDICATIONS A LA PRATIQUE DU RUGBY :**

La fragilisation congénitale ou acquise du globe oculaire représente une contre-indication à la pratique du rugby à XV, à X et à 7.

### **1) La myopie :**

- La myopie supérieure à 6 dioptries nécessite un examen de la périphérie rétinienne par un ophtalmologiste afin de dépister des lésions à risque de décollement de rétine (cet examen de la périphérie rétinienne est par ailleurs recommandé pour tous les myopes et peut être conseillé après plusieurs années de pratique du jeu d'avant, premières lignes notamment).

La présence de lésions rétiniennes à risque non traitées est une contre-indication à la pratique du jeu.

- La myopie supérieure à 10 dioptries, et/ou une longueur axiale du globe supérieure à 26mm (longueur moyenne d'un œil normal = 24mm), est une contre-indication à la pratique du jeu avec contact.

### **2) Les fragilisations acquises du globe oculaire** sont des contre-indications à la pratique du rugby :

- Chirurgie réfractive avec découpe d'un volet superficiel par technique de LASIK (NB : les chirurgies sans découpe d'un volet (PKR, SMILE) sont autorisées sans protection)

- Antécédent de chirurgie oculaire avec fragilisation du globe (par exemple : chirurgie de cataracte, de glaucome, chirurgie vitréo-rétinienne)

- Pathologie cornéenne : kératocône évolué et greffe de cornée

### **3) La situation d'œil unique** contre-indique la pratique du rugby : Patient monophthalme anatomique (un seul œil) ou fonctionnel (amblyopie avec acuité visuelle inférieure ou égale à 1/10 sur un œil).

Il n'y a pas de contre-indication ophtalmologique à la pratique du jeu sans contact (Rugby Santé).

**Les contre-indications ophtalmologiques peuvent être levées sur avis conforme du Comité Médical de la F.F.R et à la condition que l'intéressé(e) s'engage à porter les « Lunettes spéciales rugby » homologuées par World Rugby, dont l'utilisation est autorisée.**

➤ **Procédure de demande de port de lunettes spéciales rugby – Phase 1, Phase 2**